

Objet : Réinscription au service enfance et au portail de réservation « Issila »

Chers parents,

A la clôture de l'année scolaire en cours, votre accès au portail de réservation « Issila » sera désactivé. Voici la marche à suivre si vous souhaitez réinscrire vos enfants au service enfance (restauration scolaire et périscolaire) pour la rentrée scolaire 2020-2021.

→ Pour que votre accès soit réactivé, le dossier d'inscription doit d'abord être validé. Il est composé de :

- La fiche de renseignements (une par enfant)
- Le règlement de fonctionnement du service enfance
- Une autorisation de prélèvement SEPA si vous choisissez ce mode de paiement.

→ Ces documents sont disponibles sur la page d'accueil du site internet « Issila » (domancy.issila.com), sur le site internet de la mairie (www.domancy.fr), à l'accueil de la mairie et au service enfance. Ils devront être retournés **en mairie** au plus tard **le 30 juin 2020** accompagnés des pièces justificatives.

→ Après validation de votre dossier par le service enfance, vous pourrez à nouveau accéder au portail de réservation « Issila » à partir du lundi 3 août.

ATTENTION, la validation de votre dossier dépend de 2 critères :

- Dossier complet
- Factures impayées de l'année précédente obligatoirement acquittées **avant le 03/08/2020**

Vous souhaitant bonne réception des présentes et dans l'attente des documents en retour,

Je vous prie de croire, chers parents, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur le Maire,

Serge REVENAZ